

Partenaires de l'IMH

Les activités de l'IMH reposent sur de nombreux partenariats établis à différents niveaux :

- **Université Toulouse I Capitole** : l'IMH collabore fréquemment avec les autres équipes d'accueil de l'Université à travers l'Institut Fédératif de Recherche (IFR), mais également avec des membres de TSE et le Labex IAST (Institute for Advanced Studies in Toulouse, dirigé par le Prix Nobel Jean Tirole). Le droit de la santé a un Institut fédératif propre : l'Institut Fédératif d'Études et de Recherches Interdisciplinaires Santé et Société (IFERISS), qui regroupe les laboratoires intéressés de Toulouse 1 Capitole mais également de Toulouse 3 Paul Sabatier.
- **Liens avec d'autres laboratoires nationaux** : l'IMH mène régulièrement des projets avec d'autres laboratoires, notamment le GERGC de l'Université d'Aix-Marseille pour les thématiques constitutionnelles, ou l'Université de Montpellier en droit constitutionnel institutionnel comme en droit administratif. Pour le droit de la Santé et le droit des libertés, c'est spécialement avec Paris V que se sont développés nos partenariats réguliers. À cela s'ajoutent des travaux en commun avec Bordeaux et, de plus en plus en droit patrimonial public avec Perpignan.
- **Acteurs institutionnels locaux** : étant membre de l'Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (COMUE), l'IMH peut bénéficier du soutien de cette structure institutionnelle dont la fonction est de coordonner des projets scientifiques de niveau régional et national. L'IMH collabore également aux projets de recherches menées par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS). Dans le même sens, l'IMH entretient une relation privilégiée avec le Tribunal administratif. Parmi d'autres activités, c'est l'Institut Maurice Hauriou qui a organisé les trois colloques annuels du Tribunal administratif et ouvre en 2019 un DU de contentieux administratif porté par le Pr Jean-Gabriel Sorbara. L'IMH a enfin été associé dès son origine à la Chaire UNESCO «Éthique, Science et Société» portée par Emmanuelle Rial, membre associée de l'IMH, et à laquelle les axes Santé et Liberté du laboratoire sont partie prenante de manière importante.
- **Associations universitaires nationales** : l'IMH est un membre actif de l'Association française de droit constitutionnel (AFDC), de l'Association française de droit administratif (AFDA) et de l'Association française du droit de la Santé (AFDS). Les membres sont aussi fortement investis dans le GRALE dont l'IMH a organisé le colloque annuel relatif au contentieux de l'action publique en 2018.
- **Instances institutionnelles nationales** : le rayonnement scientifique de l'IMH lui donne l'opportunité de participer à des expertises sollicitées par les instances nationales. En ce sens, plusieurs membres de l'IMH sont régulièrement invités à des expertises à l'Assemblée nationale, au Sénat, au Conseil constitutionnel et au Conseil d'État.
- **Instances universitaires internationales** : l'IMH est associé aux travaux de l'Organisation européenne de droit public (European Public Law Organisation-EPLO) et du Laboratoire Méditerranée de droit public, fondé et présidé par le professeur Mathieu Touzeil-Divina. L'IMH fait aussi partie de l'Académie internationale de droit constitutionnel. Par ailleurs, l'IMH a des accords d'échanges d'enseignants-chercheurs avec l'Université Laval du Québec. L'IMH porte avec le Centre de droit des affaires (CDA) un partenariat constant depuis plus de 20 ans avec le Brésil, et notamment l'UERJ (Universidade do Estado de Rio de Janeiro), l'Université Vargas et la Procuradoria General do Estado de Rio.